



LE GUIDE

LA GESTION DES DÉCHETS **À L'USAGE DES PROFESSIONNELS**

de Rennes Métropole



QUELS SERVICES DE COLLECTES ?

La collecte publique est faite pour votre établissement si les quantités annuelles de déchets ne dépassent pas les volumes suivants :



**Ordures
ménagères**
< 520 m³

Volume
annuel



Emballages
< 520 m³



Carton
< 260 m³



**Déchets
alimentaires**
< 200 m³



Verre
< 104 m³



Papier
< 10 m³

BON À SAVOIR



- Pour la collecte des déchets spécifiques à votre activité professionnelle, ainsi que dans le cas d'une production supérieure aux seuils détaillés ci avant, faites appel à un prestataire privé.
- Les bacs doivent être présentés sur l'espace public uniquement les jours de collecte.
- Les bacs mis à votre disposition sont sous votre responsabilité.

À QUEL COÛT ?



- 1 Pour les ordures ménagères**, une redevance est appliquée et calculée en fonction du volume réel de déchets collectés au delà de 26 m³/semestre.



- 2 Pour le verre**, la redevance s'applique dès le premier litre collecté.



- 3 Pour les autres déchets**, le service est couvert par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

Le montant de la redevance prend en compte le coût global de gestion (coût de mise à disposition des contenants et coûts de collecte et de traitement). La facturation est semestrielle et calculée sur le volume réel collecté. Merci de nous signaler tout changement de situation (adresse, nom...).



GESTION DES DÉCHETS, MODE D'EMPLOI

Pour les ordures ménagères, les emballages, le verre, les papiers, les cartons et les déchets alimentaires, Rennes Métropole met à votre disposition des contenants adaptés.

Les formulaires de demande de bacs sont en ligne sur metropole.rennes.fr



CARTONS

Volume accepté : 5 m³/semaine.
Au-delà, souscrivez un contrat privé.

- **5 fois/semaine de 10h à 12h30** dans le centre-ville de Rennes.
- **1 fois/semaine dès 9h** dans les communes et quartiers rennais.



PAPIERS

Pour les papiers blancs, couleurs, journaux, magazines... La collecte est assurée à partir de 0,5m³ **sur rendez-vous**.

Contactez La Feuille d'Érable :
02 99 54 74 24
production@feuille-erable.org



CAGETTES 100% BOIS

Volume accepté : de 20 à 40 caquettes

- **Du lundi au vendredi** dans le centre-ville de Rennes à partir de 10h.
- **Sur demande** dans les communes et quartiers rennais.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous avez le choix entre deux solutions :

- **le compostage** au sein de votre établissement (composteur fourni par Rennes Métropole avec formation)
- **la collecte : 2 fois/semaine**

Le saviez-vous ?

Le tri à la source des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, pain, œufs, produits laitiers et serviettes en papier) **est obligatoire pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024.**

Pour plus de renseignements, contactez-nous :
biodechets@rennesmetropole.fr



LES DÉCHÈTERIES



Conditions requises :

D' disposer d'une carte d'accès et
PTAC du véhicule < 3,5T

Les déchèteries sont accessibles **du lundi au vendredi** pour les producteurs non ménagers.
Déchets acceptés : **bois, cartons, encombrants, ferrailles, gravats, incinérables, mobilier, plâtre et végétaux**. Ce service est soumis à facturation trimestrielle.

Les dépôts de déchets en caissons sont limités
à 2 m³/jour et par carte, les végétaux sur
plateforme à 5 m³/jour et par carte.



UN ACCOMPAGNEMENT POUR MIEUX GÉRER ET VALORISER VOS DÉCHETS

VOS CONTACTS UTILES

RENNES MÉTROPOLE

Pour mieux trier et réduire vos déchets, former vos collaborateurs, participer à des ateliers gratuits, contactez-nous sur dechets@rennesmetropole.fr



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

Artisans producteurs de déchets dangereux en petites quantités, bénéficiez jusqu'à la fin 2025 de collectes de vos déchets dangereux en entreprises, à tarifs négociés.

Sur rendez-vous via le site :

cma-bretagne.fr/faites-collecter-vos-dechets-dangereux

Votre contact : Karine Lecoq
karine.lecoq@cma-bretagne.fr



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ILLE ET VILAINE

Identifiez les différents types de déchets générés par votre entreprise et organisez leur gestion grâce à la réalisation d'un pré-diagnostic sur la production de vos déchets.

expertises@ille-et-vilaine.cci.fr
02 99 33 66 66

Un doute, une question ?
metropole.rennes.fr
0 223 622 622



 **RENNES
MÉTROPOLE**